

REINOMED

REINOMED, une nouvelle force engagée dans la prévention, l'accompagnement et le traitement de la maladie rénale chronique



La fédération REINOMED, acteur majeur de la santé rénale représentant 20 % des patients en insuffisance rénale chronique dialysés, reprend le flambeau de la CPDAD (conférence des Présidents et Directeurs d'associations de dialyse) née en 2000 de la nécessité de réunir les acteurs de la dialyse associative pour constituer une unité de représentation et d'action au niveau national, et être ainsi un interlocuteur privilégié auprès des institutions.

REINOMED prend en charge 10 000 patients dialysés à travers son réseau de 23 établissements de santé privés non lucratifs, spécialisés dans la prévention, l'accompagnement et le traitement de la maladie rénale chronique en France métropolitaine et en Outre-mer. La fédération réunit les présidents et directeurs, médecins néphrologues et gestionnaires des établissements, autour de la présente Charte de qualité.

Ses signataires sont engagés et mobilisés dans la prévention de l'insuffisance rénale, dans l'accès à la greffe et dans le développement de la dialyse adaptée aux besoins et attentes du patient. Ils participent et créent de nombreux programmes d'information, d'orientation et d'éducation thérapeutique. Ils proposent aux patients un large éventail de modalités de dialyse hors-centre et les orientent autant que possible vers la dialyse à domicile.

Cette charte a pour but d'engager les établissements signataires et les professionnels du secteur de la dialyse dans une démarche de qualité du parcours des patients porteurs de maladie rénale chronique. Pour les engagements non effectifs à la signature de la charte, les établissements concernés s'engagent à les mettre en place dans les 24 mois.

LES ENGAGEMENTS DE LA CHARTE REINOMED

1. DÉPISTAGE ET PRÉVENTION À L'ÉCHELLE DES TERRITOIRES

- Garantir et/ou contribuer au dépistage et à la prévention à l'échelle des territoires y compris l'accès à un programme d'information et d'éducation thérapeutique (pour les établissements disposant d'une consultation externe de Néphrologie).

2. ANNONCE ET INFORMATION

- S'assurer de l'accès, par le patient et son entourage, à un dispositif d'annonce et à une information adaptée et personnalisée par une équipe pluriprofessionnelle.

3. OFFRE DE SOINS PERSONNALISÉE

- Recueillir les attentes du patient et de son entourage
- Organiser le processus de décision partagée avec le patient et intégrer l'expérience patient
- Optimiser la transition vers les traitements de suppléance
- Garantir et / ou contribuer à l'accès à la greffe, notamment préemptive et de donneurs vivants
- Garantir une diversité en proposant, avec les acteurs ville/ hôpital, une offre complète à l'échelle de chaque territoire, des techniques et modalités de dialyse et du traitement conservateur
- Favoriser les implantations de proximité et s'impliquer dans l'accès à la mobilité sur l'ensemble du territoire national, pour les déplacements professionnels et les séjours de vacances

- Encourager le maintien et l'acquisition de la plus grande autonomie du patient vis-à-vis de son parcours de vie et de ses traitements notamment dans la technique et la modalité de dialyse



4. ENGAGEMENT QUALITÉ - LES MOYENS QUE NOUS METTONS EN PLACE

- Évaluer l'efficacité du service rendu aux patients
- Mettre à disposition pour les soins de support un temps cible par métier (1 ETP pour 400 patients minimum 350 en cible) pour prendre en charge de façon optimale le patient : diététicienne, psychologue, service social (
- Assurer le développement des compétences des personnels

5. INNOVATION, RECHERCHE ET E-SANTÉ POUR L'AMÉLIORATION DES PARCOURS

- Être force de proposition sur les projets d'amélioration des parcours
- Participer à la recherche clinique et à l'analyse des données
- Promotion d'innovation dans les soins